

APPEL À CANDIDATURE

aux jeunes
créateurs marseillais
pour participer à la

▫ Du 17 au 31 juillet 2001, la ville de Sarajevo (Bosnie Herzégovine) accueillera la 10^e édition de la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée.

Ainsi 600 jeunes créateurs de moins de trente ans issus de 22 pays du bassin méditerranéen représenteront leur ville dans une dizaine de disciplines artistiques, tout en confrontant leurs œuvres et leurs expériences.

Sarajevo a choisi comme thème "Chaos et communication" mais les candidats ne sont pas obligés d'en tenir compte.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :
lundi 15 janvier 2001 à 18 h

▫ Renseignements & dépôt des dossiers :

Office de la Culture de Marseille
42, la Canebière - 13001 Marseille
ouvert du lundi au samedi de 10 h à 18 h 45
Tél. : 04 96 11 04 60
Fax : 04 96 11 04 70
Cellule Echanges Culturels Internationaux
Tél. : 04 96 11 04 76
Fax : 04 96 11 04 77
e-mail : échanges.internationaux.ocm@wanadoo.fr

APPEL À CANDIDATURE

DES JEUNES CRÉATEURS
D'EUROPE
ET DE LA MÉDITERRANÉE

Architecture

Arts appliqués

Arts visuels

Cinéma-vidéo

Gastronomie

Littérature-Poésie

Musique

Spectacle vivant



▫ LE POINT SUR LA BIENNALE

La Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée est un grand festival pluri-culturel qui fait tous les deux ans un état de la jeune création méditerranéenne. Après Barcelone, Thessalonique, Bologne, Marseille, Valencia, Lisbonne, Turin et Rome, Sarajevo est le prochain organisateur, signe optimiste de début de millénaire, pour une ville qui fut au cœur de la guerre il n'y a pas si longtemps.

Cependant les conditions d'accueil, parfois difficiles les éditions précédentes, sont assez imprécises à ce jour – même si c'est compréhensible, ce qui pourra nous amener à modifier les conditions de participation de la sélection marseillaise, notamment en ce qui concerne le transport des œuvres.

En conséquence si vous êtes sélectionné :

- vous serez présent pendant la Biennale à Sarajevo et votre travail y sera présenté réellement dans la mesure du possible
- votre voyage sera pris en charge par l'Office de la Culture de Marseille
- la ville de Sarajevo vous invitera pendant six jours (hébergement, ticket restau, invitation aux spectacles et expositions)
- vous serez présent dans le catalogue général édité par la Ville de Sarajevo pour la Biennale, diffusé aux professionnels et médias internationaux.

Bref, la Biennale vous permettra d'être sur une "scène internationale" pendant 6 jours, à vous d'en faire un tremplin et un moteur ...

▫ AUTOUR DE LA BIENNALE

L'Office de la Culture de Marseille

- organisera une présentation festive de la sélection à la presse et aux professionnels régionaux au printemps,
- éditera à cette occasion le catalogue de la sélection marseillaise et le site web correspondant.

Le Carré Saint-Anne (Montpellier) présentera une partie de la sélection marseillaise aux côtés des artistes sélectionnés pour Montpellier en amont de la Biennale. Une opération similaire sera organisée à Marseille après la Biennale.

Pendant la durée de la Biennale à Sarajevo, vous pourrez :

- rencontrer les autres artistes sélectionnés : des lieux de rencontres et de débats seront prévus,
- rencontrer les médias de toutes les villes qui participent à la Biennale puisque chaque délégation invite des journalistes locaux et nationaux (au total 60 journalistes sont présents pendant la Biennale),
- rencontrer des professionnels internationaux : directeurs de galeries, de festivals, responsables culturels d'autres villes participantes,
- participer à des ateliers/workshop proposés par les organisateurs de la Biennale.

APPEL À CANDIDATURE
POUR PARTICIPER
À LA DIXIÈME BIENNALE
DES JEUNES CRÉATEURS D'EUROPE
ET DE LA MÉDITERRANÉE



▫ CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

- Etre un (e) artiste démarrant une carrière professionnelle dans l'une des disciplines citées ci-dessous :

- Travailler et vivre à Marseille.
- Etre né (e) à partir du 1^{er} janvier 1971.
- Les artistes ayant déjà participé aux précédentes biennales ne sont pas admis.
- La qualité, l'innovation et la recherche artistiques sont des critères fondamentaux de sélection.

Les disciplines artistiques dans lesquelles vous pouvez concourir :

- Architecture
- Arts appliqués (design graphique, industriel, web – mode – création multimedia)
- Arts visuels (arts plastiques, photographie, illustration, BD, installations-performances, vidéo art)
- Cinéma/Vidéo
- Gastronomie
- Littérature/Poésie
- Musique (contemporaine, jazz, pop, rock, ethno, digital-dj, etc.)
- Spectacle (théâtre, danse, interventions urbaines)

La sélection marseillaise sera effectuée dans chaque domaine artistique par un jury constitué de professionnels et sera annoncée au printemps 2001 après une harmonisation avec les autres villes françaises participantes.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

lundi 15 janvier 2001 à 18 h

Renseignements & dépôt des dossiers :

Office de la Culture de Marseille

42, la Canebière - 13001 Marseille
ouvert du lundi au samedi de 10 h à 18 h 45
Tél. : 04 96 11 04 60
Fax : 04 96 11 04 70

Cellule Echanges Culturels Internationaux

Tél. : 04 96 11 04 76

Fax : 04 96 11 04 77

e-mail : echanges.internationaux.ocm@wanadoo.fr



▫ CONSTITUTION DES DOSSIERS

- Le dossier de chaque candidat doit être présenté dans un format pratique de manipulation et si possible relié. Il doit être essentiellement lisible et clair sachant que le contenu prédomine sur la forme.
- Outre le dossier de participation, il est possible de joindre un dossier supplémentaire présentant des travaux antérieurs.
- Nous vous conseillons de ne pas joindre d'œuvres originales mais des reproductions ou photocopies nettes et cadrées.

Tout dossier doit comporter :

- Un curriculum vitae de l'artiste ou de chaque membre du groupe ou de la compagnie.
- Une photo d'identité noir et blanc du candidat ou du groupe.
- Une fiche d'information sur le travail : texte d'intention et argumentaire de 10 lignes maximum.
- Une présentation du groupe ou de la compagnie pour les spectacles et la musique.
- Tout support visuel nécessaire à l'approche du travail présenté : photographies, diapositives, vidéo VHS, cédérom.

Les œuvres choisies par le jury sur dossier sont celles qui seront présentées dans le cadre de la Biennale.

Architecture

Un seul projet par candidat ou groupe sélectionné pourra être présenté sous forme de maquette, de plans et / ou de photographies, il peut s'agir d'un projet imaginé ou d'une réalisation concrète. Seront admis des projets (même de restauration) d'immeubles, de locaux, d'espaces publics et privés. Une attention particulière sera apportée aux projets d'aménagement d'espaces ou d'édifices désaffectés (destinés à l'origine à des usages non culturels : usines, grandes surfaces...) pour les transformer en lieux de spectacles, d'expositions ou de productions culturelles particulièrement destinés aux jeunes.

Arts appliqués (design graphique, industriel, web – mode – création multimedia)

3 à 5 œuvres pourront être présentées par le candidat sélectionné. Inscrire le nom, l'adresse au dos de chaque reproduction ainsi que sa technique et sa dimension. En ce qui concerne la mode, seront admis les modèles, éventuellement accompagnés d'accessoires, d'une collection de saison. Une mini - collection composée de 7 pièces maximum pourra être présentée par le (la) stylist(e) sélectionné(e).

Arts visuels (arts plastiques, photographie, illustration, BD, installations-performances, vidéo art)

3 à 5 œuvres présentées. Inscrire le nom, l'adresse au dos de chaque reproduction ainsi que sa technique et sa dimension. En ce qui concerne les photographies et les bandes dessinées et illustrations, il doit s'agir de travaux non publiés.

Cinéma-vidéo

Sont admis les travaux originaux, une ou plusieurs réalisations par candidat. La durée ne doit pas excéder 45 minutes. Format imposé : VHS. Le dossier et les cassettes devront mentionner le nom de l'auteur et de l'équipe technique, format de l'œuvre, année de réalisation, titre, production, distribution, projection réalisée à l'occasion d'expositions ou de festivals. Si possible deux ou trois photographies tirées de l'œuvre ou photographies de plateau.

Gastronomie

Deux menus originaux maximum pourront être présentés par le gastronome sélectionné. Chaque menu sera composé obligatoirement de trois plats minimum (hors d'œuvre - plat de résistance - dessert).

Littérature-poésie

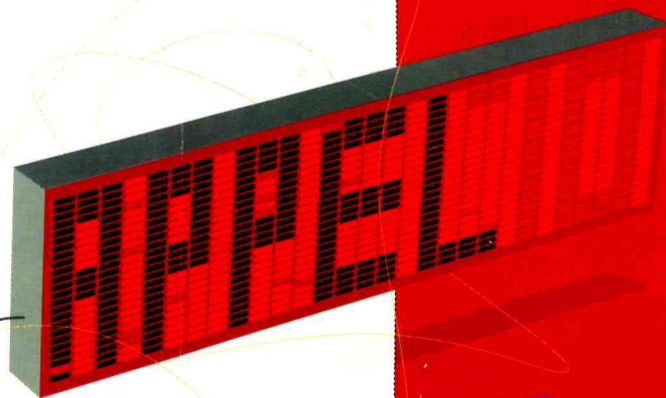
Seront exclusivement admis des textes originaux et inédits.
• Pour la littérature : roman, essai, nouvelle, écriture théâtrale ...
Un texte composé d'un maximum de 30 pages dactylographiées (1500 signes/page) pourra être présenté par l'écrivain sélectionné.
• Pour la poésie :
Trois textes pourront être présentés par le poète sélectionné. L'ensemble ne devant pas dépasser cinq pages dactylographiées.
Prévoir un texte ou un poème "libre de droit" pour une publication éventuelle regroupant tous les textes des écrivains sélectionnés pour la Biennale 01.

Musique (contemporaine, jazz, pop, rock, ethno, digital-dj, etc.)

Seront exclusivement admis les productions originales. En plus des pièces habituelles, le dossier doit comporter tout document sonore et éventuellement visuel (vidéo) nécessaire à l'approche du travail du candidat ou du groupe et si possible le texte de deux ou trois chansons composant le concert.
• Pour la musique contemporaine :
- présentation d'un concert monographique d'œuvres du compositeur sélectionné,
- chaque œuvre ne pourra pas excéder 15 minutes,
- la durée totale du concert ne pourra pas excéder 45 minutes,
- l'ensemble musical qui interprétera l'œuvre doit être choisi par le compositeur lui-même et sera formé de 6 personnes maximum (compositeur exclu)
• Pour les musiques jazz, rock, ethno, etc
- présentation d'un concert d'une durée minimum de 45 minutes,
- chaque groupe pourra être composé de 7 personnes maximum (auteurs, interprètes et techniciens compris),
- prévoir un morceau musical "libre de droit" pour l'enregistrement d'une compilation CD des musiciens ou groupes sélectionnés pour la Biennale 01.

Spectacle

Vidéo du spectacle proposé, filage ou répétition (durée comprise entre 30 et 90 minutes) et éventuellement calendrier de présentation du spectacle (lieu, dates, horaires). Le groupe sélectionné ne devra pas être composé de plus de 7 personnes (auteur, metteur en scène, chorégraphe, scénographe, acteurs, danseurs et techniciens compris).



10

B

10 ° BIENNALE